



Direction des services techniques
et de l'aménagement
Services techniques
Tél. 03 20 66 58 27
Fax : 03 20 66 58 30

STA/LP/SF/BC/CD-200618-0553

ARRETE N° ARR/2020/ST/122

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté ministériel du 22 Octobre 1963 relatif à la circulation routière, complété par la circulaire du 28 Décembre 1963,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public,
Considérant que pour permettre **les travaux de voirie au 21, rue Jules Guesde à Hem**, il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour réglementer ce secteur,

ARRETONS

ARTICLE 1 : A partir du 22 juin et ce, jusqu'au 31 juillet 2020. La circulation des piétons sera interdite au droit des travaux et fera l'objet d'une déviation par un cheminement sécurisé.

ARTICLE 2 : A partir du 22 juin et ce, jusqu'au 31 juillet 2020, la circulation fera l'objet d'une restriction par demi chaussée et sera réglée par feux tricolores de chantier. Le diagramme des feux sera adapté à la circulation des véhicules (temps de vert variable suivant la densité de circulation par voies). En dehors des heures de présences sur chantier, les feux seront mis à l'orange clignotant. La vitesse sera limitée à 30km/h.

ARTICLE 3 : Les panneaux réglementaires ainsi que la signalisation diurne et nocturne seront mis en place par l'entreprise GECITEC.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et la Police Municipale de la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Une ampliation du présent arrêté sera envoyée au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix, à ILEO, à la Sté Esterra et à l'entreprise GECITEC, rue Charles Darwin, Parc d'activités de la Chênaie, 62320 ROUVROY.

Fait à HEM, le

20 JUIN 2020



**Pour Le Maire de Hem
et par délégation, l'Adjoint à l'Aménagement,
aux Travaux, à la Voirie et au Numérique.**

Laurent PASTOUR

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire, Hôtel de ville - BP. 30 001 - 59510 HEM



Standard mairie: 03 20 66 58 00 - Fax: 03 20 66 58 10 - www.ville-hem.fr